



A PROPOS DE L'AMÉNAGEMENT DES VOLTA ET DE L'ENCADREMENT SANITAIRE DES COLONS (Hte Volta centrale)

J.-Y. MARCHAL (ORSTOM)

L'analyse de la région centrale de la Haute Volta mène rapidement au constat suivant : les vallées des Volta Blanche et Rouge se distinguent par une intensité d'occupation faible, ou bien encore par des vides humains absolus ; ceux-ci sont d'autant plus apparents que les interfluves les plus proches sont caractérisés par un peuplement dense (50 à plus de 100 habts/km²).

"Les points d'habitats permanents y sont l'exception. Seuls des pêcheurs y séjournent au moment de l'étiage ; des chasseurs (et des braconniers) y traquent le gibier et les pasteurs seuls les traversent avec leurs troupeaux au cours de leurs transhumances"

(A.A.V.V., rapport de préfabilité, 1971, p 4)

Dans ces couloirs inoccupés, une couverture végétale assez dense s'étend sur dix à quinze kilomètres de part et d'autre du lit des rivières : formations arborées (parfois fermées, en bosquets refictes) le long des axes de drainage, puis formations arborées claires et arbustives à mesure que l'on gagne les interfluves et que l'on s'approche des espaces cultivés et habités, reconnaissables par un parcellaire continu sous un "parc".

A proprement parler, les "vallées" ne sont guère individualisées en tant qu'éléments topographiques et pédologiques (incision des lits mineurs et alluvionnements) que sur trois cents mètres de large, au maximum. Au-delà, c'est le "glacis" où la différenciation et la répartition des sols sont sans rapport avec la proximité de la rivière. Le terme de "vallée" est donc impropre mais est couramment utilisé pour désigner les aires de "brousse" disposées de part et d'autre des Volta.

L'explication de ce vide humain est lié, pour une bonne part, au fait que les vallées sont incluses dans les aires d'endémie de l'onchocercose et de la maladie du sommeil (trypanosomiase). Pour ne considérer que la première de ces maladies, entomologistes et médecins s'accordent à reconnaître que, sur 5 600 000 habitants que compte la Haute Volta, 600 000 onchocerquiens ont été recensés par les équipes médicales, dont 40 000 à 50 000 aveugles habitant les villages situés à moins d'une quinzaine de kilomètres des lits des Volta Blanche et Rouge (et de la Comoé-Léraba, en Haute Volta occidentale) (1).

(1) L'onchocercose est une filariose transmise par une mouche Simulium damnosum dont les larves et les nymphes se développent dans l'eau des rapides. La simule transmet à l'homme les larves d'un ver parasite Onchocerca volvulus qui, dans la peau, produit des microfilaries qui se répandent dans les tissus ectodermiques et notamment la chambre de l'oeil. Si ces microfilaries sont produites en grand nombre et de façon continue, par les piqûres répétées de simules, des lésions oculaires graves, conduisant au bout de quelques années à la cécité, apparaissent.

La trypanosomiase est transmise par des glossines, ou mouches tsé-tsé, dont le comportement est, en bien des points, comparable à celui des simules (nécessité de repas sanguins pour la reproduction, recherche de l'humidité). Glossina palpalis et G. tachinoïdes sont localisées le long des cours d'eau en Afrique occidentale et c'est le long des Volta que des épidémies meurtrières de trypanosomiase ont sévi entre 1900 et 1940 environ et sont toujours un danger potentiel. La maladie du sommeil est généralement fatale ; la mort survient entre deux et quatre ans en l'absence de traitement.

26 NOV 1983

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire
N° : 3908 ex 1
Cote : B

Une récente étude (LAHUEC, 1977) prouve, en s'appuyant sur une enquête historique approfondie, que les vallées de cette région de la Haute Volta n'ont jamais connu une occupation humaine dense et que les villages qui y ont été créés ont toujours été le fait de petits groupes cherchant à se cacher. Les vallées ont été les lieux de refuge des bannis ou vaincus cherchant dans l'isolement une tranquillité relative. Au cours de la période 1900-1950, elles ont accueilli les habitants des villages riverains qui voulaient échapper aux contraintes de l'administration coloniale.

Jamais ces différentes pulsions de peuplement n'ont abouti à une colonisation rurale stable car, ou bien les épidémies de trypanosomiase mettaient rapidement terme à la vie des villageois, ou bien l'onchocercose, plus lentement, en un peu plus de vingt ans, rendait la plupart des habitants aveugles. Les villages alors se dépeuplaient et leurs habitants regagnaient leurs lieux d'origine, situés sur les interfluves.

L'insalubrité des vallées condamne donc toute tentative de peuplement spontané qui se présente sous la forme de petits groupements dispersés. En effet, l'intensité de l'endémie onchocerquienne dépend du rapport existant localement entre l'importance du peuplement humain et celle des simulies. Pour un nombre donné de simulies localisées à proximité de leurs gîtes (près des rapides), plus les hommes sont nombreux, plus les piqûres infectantes se diluent dans leur masse et moins grave est l'infestation pour chacun d'entre eux.

Par ailleurs, la diminution des gîtes à glossines (sous le couvert végétal) ne peut être qu'un sous-produit du défrichage qui accompagne une colonisation rurale dense. Notons, toutefois, que la mise en culture de vastes espaces ne supprime pas définitivement l'éventualité d'une épidémie de trypanosomiase car une seule piqûre de *Glossina palpalis* peut être infectante et déclencher une épidémie meurtrière

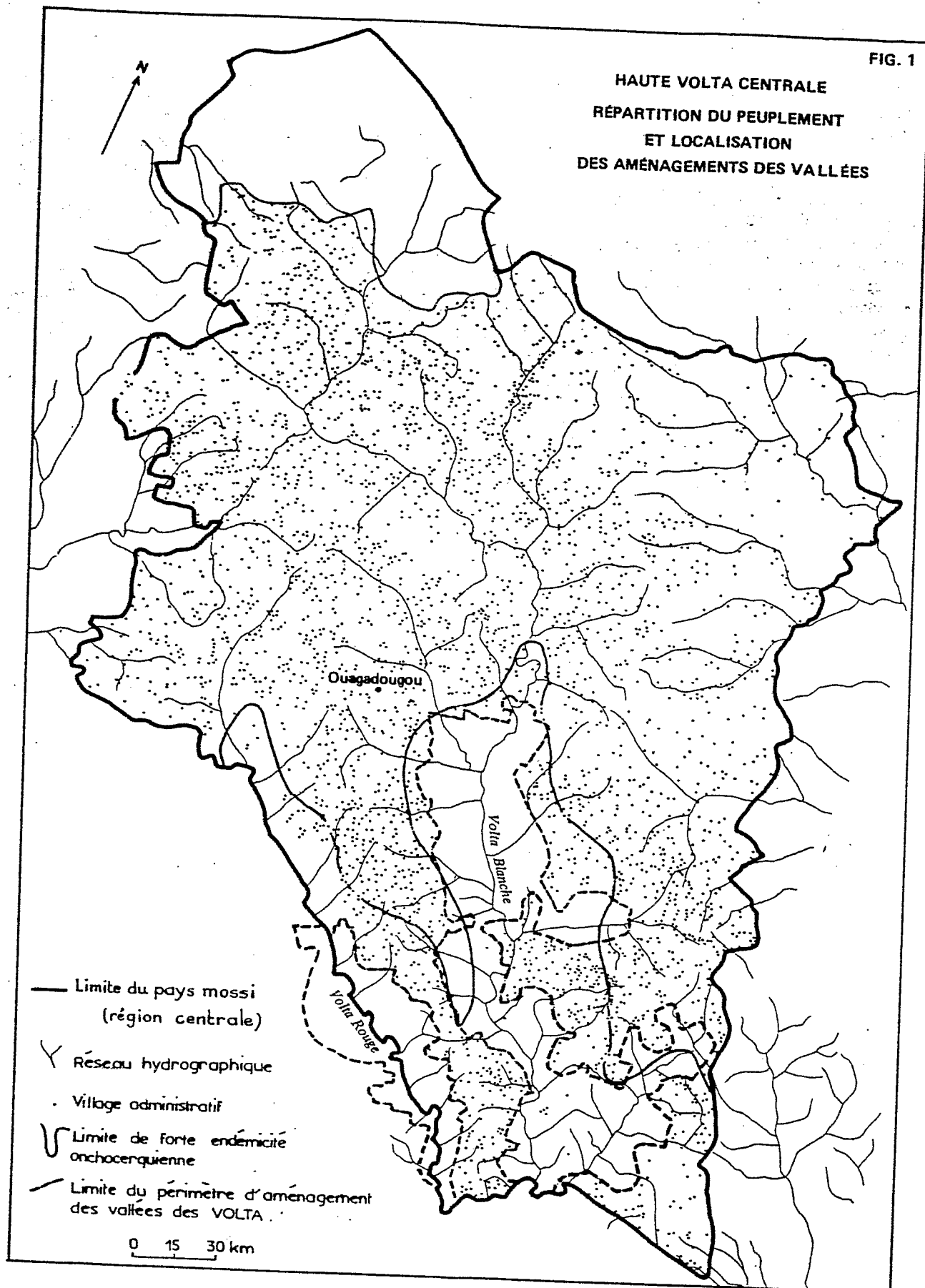
De toutes façons, du point de vue sanitaire, rien n'était encore définitivement réglé à cette date. Si les foyers de trypanosomiase avaient été lentement réduits, il restait à les surveiller et, par ailleurs, à contrôler l'onchocercose avant de projeter l'établissement, sans risques, de familles d'agriculteurs dans les terres de vallées. Or, les recherches médicales étaient seulement parvenues à mettre au point un moyen de lutte chimiothérapique contre la "cécité des rivières" : la suramine qui, incontestablement, enraye le développement de la maladie chez les personnes atteintes mais dont les effets secondaires sont reconnus dangereux pour l'organisme. Pour leur part, les recherches entomologiques sur la biologie des simulies n'avaient pas encore débouché sur une possibilité d'éradiquer le vecteur par traitement insecticide.

Il faut attendre les années 1966-1969 pour que des modes de traitement soient proposés et testés (avec le concours du FED et du PNUD) sur de vastes régions. Les tests ayant été jugés concluants par les instances de l'OMS (Organisation mondiale de la Santé), en 1968-1969, c'est en 1970 qu'un projet de campagne de lutte contre l'onchocercose est proposé pour l'ensemble du bassin des Volta (Haute Volta et six pays voisins). En 1971-1972, une mission d'assistance préparatoire rend compte des possibilités matérielles de contrôler efficacement et, peut-être, d'éradiquer les simulies ; elle présente un ordre de priorité des zones à traiter, compte-tenu de leur potentiel économique relatif et de leur situation par rapport aux aires de fort peuplement et obtient, enfin, l'accord des sources de financement (PNUD, FAO, BIRD, OMS).

Le programme est lancé en décembre 1974 avec la mise en place d'un réseau de traitement et de

FIG. 1

HAUTE VOLTA CENTRALE
RÉPARTITION DU PEUPLEMENT
ET LOCALISATION
DES AMÉNAGEMENTS DES VALLÉES



d'après Marchal, 1975

Volta ait été prise rapidement, compte tenu de la conjoncture de "sécheresse" qui sévissait alors dans les régions septentrionales du pays. De ce fait, quand l'OMS a commencé à traiter les vallées des régions centrales (1976), près de 3000 personnes étaient déjà installées sur cinq périmètres (dont certains situés en aire d'hyperendémicité onchocercarienne) sans protection sanitaire digne de ce nom. (5).

La prise en charge de ces aménagements par le FAC représente près de 300 millions de Francs français. D'autres projets ont été mis à l'étude (reconnaissance pédologique, entre autres...) dans les vallées orientales mais ils devraient être financés par la BIRD.

En septembre 1974, une société d'état a été fondée : "l'Autorité pour l'Aménagement des Vallées des Volta" (A.A.V.V.). Elle s'intéresse, pour l'instant, à la mise en valeur des 48 % du périmètre retenu, soit les 465 000 ha répartis en six blocs. 205 000 ha (21 %) demeurent en forêts classées et 300 000 ha (31 %) sont dévolus à l'élevage : 260 000 ha en terrain de parcours ; 40 000 seront probablement consacrés à la création d'un ranch.

Chacun des 260 villages prévus devrait recevoir en quinze ans une soixantaine d'exploitants ; soit au total 15 6000 familles-exploitants pour l'ensemble du périmètre. En comptant 6 à 7 personnes par exploitation (chiffre moyen, en pays mossi) le peuplement prévu varierait donc entre 93 600-95 000 et 109 200 - 110 000 habitants, soit l'équivalent du peuplement moyen d'une préfecture de la région centrale.

Pour équiper ces villages, 650 puits, 1600 km de piste, 11 dispensaires, 4 maternités et une école par village sont en cours d'aménagement.

La mise en valeur des blocs suit une formule d'association entre l'AAVV, à qui l'Etat a concédé le terrain, et les exploitants qui n'ont que l'usage du sol.

Le défrichage des parcelles est effectué à la fois mécaniquement et manuellement. Les labours sont effectués au moyen de charrues lourdes et de pulvérisateurs, durant les deux premières années.

Le mode d'exploitation est calculé en fonction du nombre d'actifs que présente chaque famille d'exploitant. Les normes retenues sont trois, quatre ou cinq actifs par exploitation et chacun reçoit de 0,60 à 1 ha à cultiver. Toutefois, les surfaces cultivées varient sensiblement suivant la situation en latitude du bloc intéressé et la présence ou l'absence de bas-fonds à proximité du village ; ces derniers devant être cultivés en riz. Douze modèles d'exploitation ont été étudiés.

Actuellement, les valeurs moyennes sont de 14 ha par exploitation, dont 4 ha cultivés (exemple d'une exploitation de quatre actifs), 3 ha en jachère et 7 ha réservés au terrain de parcours du petit et gros bétail. Les cultures intéressent quatre soles : 1ère année : coton - seconde année : sorgho - troisième année : mil, maïs - quatrième année : arachide, niébé (haricot). Ces soles sont à peu près regroupées autour de chaque village, en quatre blocs de culture.

Le capital d'exploitation est estimé à 1 700 Ff. Il recouvre deux boeufs, un joug, une charrue, une houe (à traction attelée). Ce capital est mis à la disposition de l'exploitant lors de son installation, sous la forme d'un crédit à moyen terme. Par ailleurs, à chaque saison de culture, l'exploitant dispose, si besoin est, d'un crédit à court terme qui intéresse l'achat d'engrais et d'insecticides.

Le revenu net annuel est estimé, à partir d'un suivi économique sur toutes les exploitations, à 1 100 Ff pour le revenu le plus bas et à 1 500 Ff pour le revenu le plus élevé. Ce revenu de l'exploitation dépend évidemment de la production, laquelle est fluctuante selon la pluviosité locale (culture en sec) : coton : 6 à 10 quintaux/ha et mils : 5 à 8 quintaux/ha (6).

Du point de vue de l'encadrement agricole, proprement dit, 20 à 25 exploitants constituent la cellule de base animée par un encadreur. Aux niveaux supérieurs, le "village" regroupe deux à trois cellules de

- (5) Nous ignorons si, par la suite, des cas d'onchocercose ont été recensés parmi cette population. Compte tenu des conditions de leur installation en brousse, cette supposition est plus que vraisemblable.
- (6) En comparaison, les rendements en culture traditionnelle varient de 3 à 5 quintaux/ha pour les mils et de 1 à 6 pour le coton. Dans les villages du pays mossi, près de 95 % des terroirs portent des cultures vivrières. La production cotonnière est donc relativement très poussée sur les blocs de l'AAVV, au niveau de chaque exploitation. C'est cette dernière qui explique l'élévation du revenu de l'exploitant, par rapport à celui du milieu traditionnel (dix fois plus). Mais avec son revenu, fondé sur le coton, l'exploitant est amené à acheter des produits vivriers ! (Lorsque la répartition des pluies est mauvaise).

FIG. 2



base ; le "terroir" trois à quatre villages et, enfin, le "secteur" regroupe plusieurs terroirs.

En 1975, en fin de campagne agricole, après trois années de fonctionnement, l'AAVV contrôlait 434 exploitants (près de 3 000 personnes) établis dans quatorze villages, sur cinq périmètres. Un sixième périmètre (Kaibo-nord) devait être créé en 1976 et le chiffre total d'exploitants installés dans les vallées devait avoisiner 750, cette année là. On peut estimer à un millier le nombre d'exploitants contrôlés par l'AAVV, en fin de campagne 1977.

En fin de campagne 1975, la répartition était la suivante :

LIONOGHIN	1973	2 villages	53 exploitants	313 habitants
MOGTEDO	1974	4	111	822
BANE	1974	2	73	369
KAIBO-SUD	1974	5	150	940
TIEBELE	1975	1	47	235
		14 villages	434 exploitants	2 679 habitants

Un problème de recrutement existe car les familles candidates au colonat répondent rarement aux normes, du point de vue du nombre d'actifs qu'elles présentent. C'est ainsi que pour 434 exploitants implantés en 1975 dans les blocs, 1 363 candidatures avaient été examinées (7).

Cela provient du fait que les candidats sont, soit jeunes et (puisque les mariages sont tardifs en pays mossi) n'ont qu'une femme et de jeunes enfants (30 % des exploitants établis à l'AAVV sont âgés de 20 à 34 ans et relèvent de cette catégorie), soit âgés et déjà séparés de leurs enfants (65 % des exploitants ont entre 40 et 60 ans). Comme un minimum de 3 actifs/exploitation est exigé par l'AAVV, 72 % des exploitants, qui n'ont qu'une épouse, répondent tout juste aux normes établies. 20 % seulement des candidats présentent plus de cinq actifs dans leur famille. Cette situation est une conséquence directe de l'émigration importante, à destination de l'Ouest-voltaïque et de la Côte d'Ivoire, qui affecte depuis une vingtaine d'années la classe des hommes âgés de 20 à 40 ans environ, en pays mossi. 25 % des hommes sont absents du pays et, parmi eux, 40 % sont âgés de 15 à 40 ans. Dans cette dernière classe d'âge, 40 % sont mariés et la plupart émigrent avec leur famille (phénomène récent).

Pour réussir le peuplement de son périmètre, l'AAVV doit donc faire face à la concurrence que lui oppose l'émigration spontanée. Les candidats à l'AAVV représenteraient donc, en quelque sorte, le reliquat de cette-émigration.

Par ailleurs, les conditions d'installation sont parfois jugées difficiles par les nouveaux arrivants. Outre les craintes manifestées à l'égard des conditions sanitaires (qui étaient valables les premières années mais le sont moins actuellement) le dessouchage à la main de certaines parcelles est reconnu, à juste titre, comme constituant un rude labeur (par 65 % des chefs d'exploitation) et ceci d'autant plus qu'ils ne s'attendaient pas à devoir effectuer ce travail. Or, les colons sont installés "dans la brousse" la première année et doivent, avant la période des cultures, défricher et construire leur habitation dans le même temps ; ce qui est beaucoup (8). Les membres de leur famille qui, pour la plupart, n'ont fait que suivre la décision

- (7) Les candidats proviennent principalement (plus de 70 %) des circonscriptions administratives qui encerclent le périmètre. Souvent, ces candidats cultivaient sur les marges des réserves forestières avant la création de l'AAVV.

Provenant de Ziniaré : 28 % des candidats
 Zorgho : 16 %
 Manga : 9 %

Tenkodogo : 8 %
 Ouagadougou : 5 %
 Garango : 5 %

(cf. Fig. 2 pour localisation)

- (8) 82 % des chefs d'exploitation ont, antérieurement à leur décision de venir s'établir dans les vallées des Volta, émigré soit dans l'Ouest-voltaïque, soit en Côte d'Ivoire. Dans un cas comme dans l'autre, les nouveaux arrivants sont pris en charge par des "logeurs", pendant parfois, une année complète ; ce qui facilite l'installation. Ce ne sera pas le cas à l'AAVV tant que les villages ne seront pas bien établis et que leurs occupants ne seront pas matériellement en mesure de pouvoir accueillir les nouveaux venus.

de leur père, de leur mari, ou de leur aîné, sont souvent découragés les premiers mois et veulent repartir

BIBLIOGRAPHIE SUCCINCTE

Secrétariat aux Affaires Etrangères (collectif) - 1972

Projet d'aménagement et de mise en valeur des vallées des Volta - rapport de pré-factibilité

22 p. multigr., annexes, cartes h.t.

HAMON J. - 1973 :

Contrôle de l'onchocercose dans la région du bassin des Volta, Rapport de la mission d'assistance préparatoire aux gouvernements (PAG), PNUD-FAC-BIRD-OMS, - Genève, rapport de synthèse, 88 p multigr., annexes.

LAHUEC J.P. - 1977 :

Peuplement et abandon de la vallée de la Volta Blanche en pays bisssa (sous préfecture de Garango), ORSTOM, Paris, 105 p. multigr., fig.

NIKIEMA K.J. - 1975 :

Migration organisée de population, Inst. polytech. rural de Katibougou- Ministère du Plan, Ouagadougou, 48 p. multigr., annexes, 1 carte h.t.

MARCHAL J-Y. - 1975 :

"Géographie des aires d'émigration en pays mossi", Enquête sur les mouvements de population à partir du pays mossi (Haute Volta), ORSTOM, Ouagadougou - Paris, T 2, fasc.3, pp 30-68, 26 cartes h.t.